

Les différents modes de garde



Commun : Accueil à partir de 10 semaines jusqu'à 3 ans de l'enfant (ensuite demande de dérogation).

Le tarif est fonction des revenus et du temps de garde. Un simulateur est proposé par la CAF : monenfant.fr

Les frais de garde sont déductibles des impôts et il est possible de bénéficier d'une aide financière de la CAF pour la garde individuelle.



Les gardes collectives

1

Crèches collectives

Puéricultrices, auxiliaires de puériculture, EJE, CAP PE
Crèches généralement gérées par la commune, le département, association

2

Crèches familiale

Assistants maternelles non indépendantes, iels ne "choisissent" pas les enfants dont iels vont s'occuper - Enfants accueillis au domicile de l'assistante maternelle
Enfants régulièrement intégrés à des activités en crèche collective

3

Crèches parentale

Parents regroupés en association garde en alternance, jusqu'à une journée par semaine
Épaulés par des professionnel.les de la petite enfance

4

Le multi-accueil

Différents types de gardes au sein d'une même structure : occasionnel comme la halte-garderie et régulier comme la crèche collective

5

La halte-garderie

Garde jusqu'à 3 demi-journées par semaine max
Réservée aux enfants dont l'un des parents ne travaille pas ou occupe une activité à temps-partiel + Fournir les repas

6

La MAM

2 à 4 assistantes maternelles par MAM et 4 enfants maximum par assistante maternelle.
Agrément spécifique délivré par le conseil départemental

7

La crèche d'entreprise

Puéricultrices ou auxiliaires de puériculture
Crèches réservés aux enfants du personnel d'une ou plusieurs entreprises - Elle est proche du lieu de travail des parents et plus flexible sur les horaires



Les gardes individuelles

1

L'assistante maternelle

À son domicile ou en MAM, agréée par le service départemental de la PMI, peut-être indépendante ou travailler pour une structure spécialisée

2

La garde à domicile

Embauche de la personne par les parents et établissement du contrat de travail avec elle, possibilité de passer par l'intermédiaire d'agences de garde à domicile
Salaire à négocier

3

La garde à domicile partagée

La "nounou" est embauchée par deux familles, avec deux contrats de travail, enfants gardés ensemble dans le domicile de l'un des employeurs, ou en alternance dans chaque domicile
Salaire à négocier

4

Fille/Garçon au pair

D'origine étrangère, s'occupe des enfants max 30h par semaine en échange du gîte, du couvert, d'un titre de transport et d'une rémunération, tenir compte dans l'agenda des cours de langue de l'hôte et de ses loisirs - Rémunération à négocier

